**SBA : Opération zéro encombrant**

Le SBA propose un nouveau service de collecte des encombrants à domicile, sur simple appel téléphonique au tarif de 30 euros.

Le Syndicat du Bois de l’Aumône proposera à partir du 13 janvier 2025 un service de collecte des encombrants, en porte à porte, à destination des personnes qui ne peuvent se rendre en déchèterie.

**Simple comme un coup de fil**

Vous souhaitez évacuer des encombrants ? Une inscription est obligatoire.

* Contactez le SBA 04 73 647 444 du lundi au samedi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h,
* Précisez la liste des encombrants à évacuer (dans le respect des déchets autorisés, dans la limite de 3m3 et avec un minimum de 0,5m3)
* Un rendez-vous vous sera proposé sous un délai d’un mois maximum, pour l’enlèvement à votre porte au jour et heure définis, de vos déchets, (le rendez-vous sera ensuite confirmé par le prestataire),
* Le SBA sous-traite cette prestation à une association d’insertion par le travail, qui se rendra à votre domicile,
* Un bon d’enlèvement vous sera remis et une facture de 30 euros vous sera transmise par le Trésor Public.

**Les encombrants concernés**

Sont admis les déchets suivants :

- Electroménager (Réfrigérateur, congélateur, four, lave-linge, ordinateur, télévision …)

- Petit électroménager (Four micro-ondes, robot ménager …) (de plus de 0.5m3 )

- Meubles

- Vélos ou trottinettes (dans le cas de véhicules électriques les batteries devront impérativement être enlevées par l’usager et ne seront pas collectées dans le cadre de la collecte des encombrants)

- Literie

- Matelas

- Matériel de sport

- Autre objet non dangereux excédant la taille du coffre d’une voiture

**Les interdits :**

- Produits dangereux ou toxiques (médicaments, bouteilles de gaz, extincteurs, peinture, etc.),

-Pneumatiques,

- Déchets verts et alimentaires,

- Armes, munitions, artifices,

- Ivoire, corail,

- Gravats

- Matériaux

- Véhicules hors d’usage (y compris 2 roues motorisés)

- les pulvérulents (poussière, sable, gravats, produits de démolitions, etc),

- les déchets contaminés par puces, mites punaises, etc.

**Que deviennent mes encombrants ?**

Une fois collectés, les encombrants seront prioritairement destinés au réemploi ou à défaut seront évacués vers l’éco-organisme compétent, comme par exemple pour les meubles en mauvais état pris en charge par Ecomaison pour être recyclés.